

Les Ehpad à l'heure des comptes



© J.-M. Heilmann / CNSA

Alors que le Sénat se prépare à examiner le premier volet de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, la CNSA et la Direction générale de la cohésion sociale conduisent des travaux pour améliorer la connaissance du coût des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Un travail très attendu pour préparer le second volet, tout aussi attendu par l'ensemble des acteurs du champ de l'autonomie, celui de la simplification et de la réforme de la tarification de ces établissements.

En 2013, la CNSA aura consacré près de 9 milliards d'euros au financement du fonctionnement des établissements pour personnes âgées. Un montant qui a plus que doublé depuis 2005 et qui dans un contexte de forte contrainte budgétaire, conduit non seulement les financeurs, État et départements, mais également l'ensemble des gestionnaires d'établissements à en rechercher la meilleure utilisation. Pour cha-

cun, la maîtrise des coûts est devenue une priorité, alors que de plus en plus de personnes âgées et leur famille peinent à financer les frais d'hébergement qui restent à leur charge. Ainsi, pour Catherine Réa, conseillère médicale de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés lucratifs (Fehap), une des principales fédérations gestionnaires d'établissements, "l'utilisateur a droit à la transparence, mais pour tari-

fer au plus juste, encore faut-il avoir une connaissance précise des coûts de son accompagnement". Ce que confirme Fallou Diakhate, contrôleur de gestion d'un établissement public de santé en Dordogne, disposant de 40 lits d'Ehpad: "une étude de coût est réalisée chaque année par l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) pour les activités de soins de suite et de réadaptation à travers le retraitement comptable →

→ ble. Mener une démarche similaire pour les Ehpad et estimer le coût réel d'une place et sa répartition par activité pour ce type d'établissement nous semblait intéressant”.

Éclairer la complexité

Avec d'autres gestionnaires d'établissements, 50 en 2012, puis 105 en 2013, il s'engage donc dans les deux enquêtes successives. Les établissements, volontaires, sont sélectionnés sur la base d'un panel représentatif de la diversité du secteur en matière de statuts juridiques, de tailles et d'options tarifaires (global ou partiel, selon que l'établissement prend ou non à sa charge les soins nécessaires aux résidents, autres que ceux effectués par son personnel; selon que l'Ehpad dispose ou non d'une pharmacie à usage intérieur). La mise en œuvre opérationnelle des enquêtes est confiée à l'ATIH, alors que les fédérations et associations gestionnaires sont associées au pilotage, à la définition de la méthodologie puis à la lecture des résultats. Ainsi, les dépenses sont ventilées sur six activités : la restauration, la blanchisserie, l'hôtellerie générale, l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, l'organisation du lien social et les soins dispensés. Pour ces derniers, afin de gommer les écarts dus aux périmètres des options tarifaires, il est nécessaire de prendre en compte les dépenses de soins de ville des résidents, dépenses recueillies auprès l'assurance-maladie. Quant aux charges immobilières et financières, elles sont exclues de l'étude afin

de comparer des établissements de profils très différents.

Gagner en efficience

“Ce travail ne correspondait pas aux exigences habituelles de nos financeurs dans le cadre des trois sections tarifaires soins, hébergement et dépendance”, reconnaît Catherine Robbe, contrôleur de gestion du secteur médico-social à l'association hospitalière nord Artois clinique (Ahnac). “Mais chaque établissement a pu bénéficier de l'appui de l'ATIH, qui l'a accompagné dans l'appropriation du guide méthodologique, dans l'utilisation des outils informatiques et dans le contrôle de la cohérence des données, ainsi que d'une aide financière de la CNSA”. À l'issue de la première enquête, il apparaît que le coût total d'une place d'hébergement permanent en Ehpad s'élève à 34 707 euros par an en 2012, soit près de 2 900 euros par mois. Ce coût est réparti entre les résidents et leur famille, les départements et l'assurance-maladie. La part de chaque activité et sa potentielle valeur explicative sur les écarts de coûts a également été appréhendée. “Pour les Ehpad peu familiers de la comptabilité analytique, cela leur a permis de mesurer l'intérêt à s'y engager, ajoute Fallou Diakhate. Ils ont pu identifier des sources d'économies potentielles, et confirmer des postes financiers fortement contraints. Grâce à cette vision prospective, certains ont développé un pilotage plus stratégique, autorisant l'innovation”.

Mieux appréhender les dépenses en fonction des résidents accueillis

Fortes de ces premiers résultats et de la motivation des établissements, la CNSA, la DGCS et l'ATIH ont décidé d'approfondir la démarche en menant la première étude nationale de coûts auprès de 80 Ehpad aux dossiers de résidents informatisés. Il s'agit à présent d'établir le lien entre les besoins en soins et en accompagnement, très variables selon les personnes accueillies, et le coût de leur prise en charge. À cette fin, des typologies homogènes de résidents seront déterminées, en se référant aux variables discriminantes des grilles AGGIR (appréciation du niveau de dépendance) et PATHOS (appréciation du besoin en soin requis). L'étude sera reconduite en 2016 et 2017 pour confirmer les premiers enseignements. “Il nous faudra en effet être très vigilants sur les limites d'interprétation et de méthodologie, pour ne pas faire dire n'importe quoi aux résultats, notamment lorsque l'on croisera les données pour le calcul du coût moyen par patient”, s'engage Catherine Réa, “À la Fehap, nous nous interrogeons aussi sur la prise en compte de l'accompagnement effectué par des bénévoles qui peuvent contribuer au maintien du lien social et participer au projet de vie : ils n'ont pas de coût effectif, comment en tenir compte ? Veillons donc à être fidèles à la réalité et à ne pas être seulement dans un beau raisonnement comptable”. ■

Extrait du JAS de Février 2015 en collaboration avec la CNSA

